

LES ÉQUIPEMENTS DU BON TROTTINETTISTE

Nouvelle
législation :
1^{er} septembre
2023

VÊTEMENT OU ÉQUIPEMENT
RÉTRORÉFLÉCHISSANT
PORTÉ LA NUIT OU EN JOURNÉE
SI LA VISIBILITÉ EST
INSUFFISANTE HORS AGGLO
OBLIGATOIRE

CASQUE **CONSEILLÉ**
EN AGGLO
ET **OBLIGATOIRE**
HORS AGGLO
SUR PISTE CYCLABLE

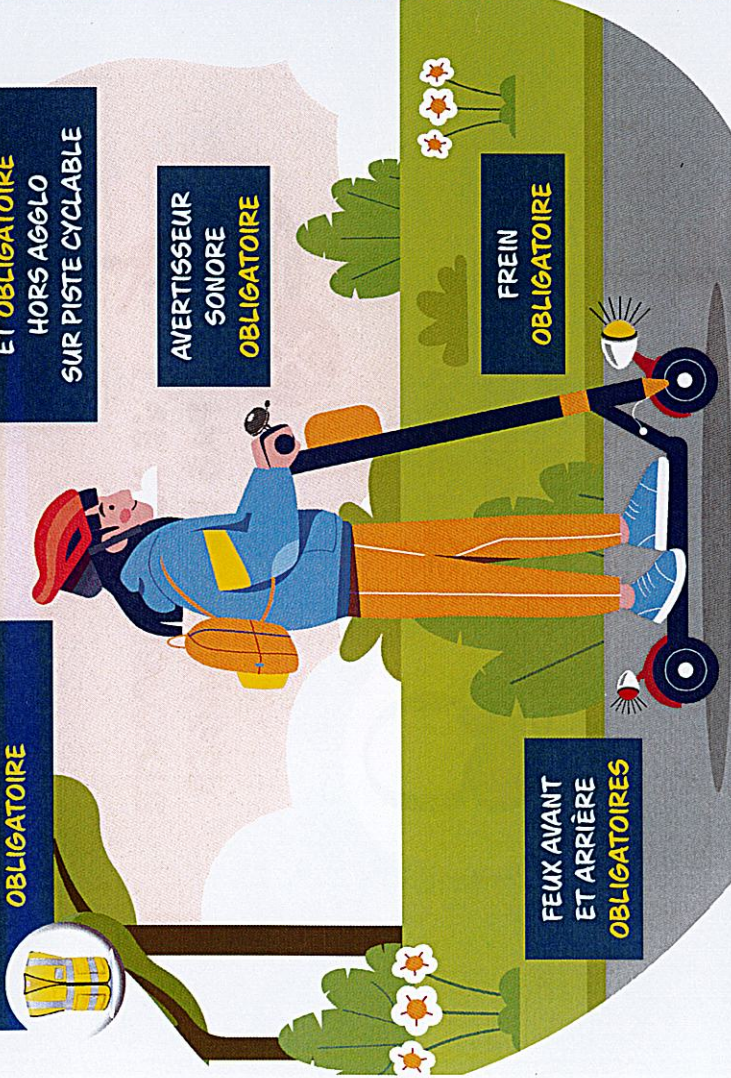
AVERTISSEUR
SONORE
OBLIGATOIRE

FREIN
OBLIGATOIRE

FEUX AVANT
ET ARRIÈRE
OBLIGATOIRES

PORT DE GANTS, COUDIÈRES
ET GENOUILLÈRES **CONSEILLÉS**

DISPOSITIFS RÉTRORÉFLÉCHISSANTS
SUR LA TROTTINETTE **OBLIGATOIRES**



Pour toutes questions,
contacter la Police Municipale Intercommunale au

02 35 38 81 81



CIRCULER EN TOUTE SECURITÉ À TROTTINETTE ÉLECTRIQUE OU EN DRAISIENNE

C'EST TOUT SIMPLE
AVEC CAUX SEINE AGGLO

Nouvelle
législation :
1^{er} septembre
2023



02 35 38 81 81

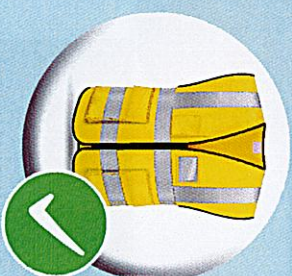


RÈGLES DE SÉCURITÉ ET OBLIGATIONS



JE DOIS AVOIR PLUS DE 14 ANS

JE CIRCULE SUR LES PISTES CYCLABLES. S'IL N'Y EN A PAS, JE SUIS AUTORISÉ À CIRCULER SUR DES ROUTES LIMITÉES À 50 KM/H EN AGGLOMÉRATION



JE PORTE UN BRASSARD OU UN GILET RÉTRORÉFLÉCHISSANT LA NUIT OU LORSQUE LA VISIBILITÉ EST RÉDUITE



JE NE TRANSPORTE PAS DE PASSAGER



JE NE DOIS PAS ROULER À PLUS DE 25 KM/H

JE NE PORTE PAS D'ÉCOUTEURS OU DE CASQUE AUDIO



JE NE DOIS PAS ROULER SUR LES TROTTOIRS



JE CIRCULE AVEC UNE ASSURANCE